

## DÉCLARATION CFTC :

### Pressions, sanctions, déclassements : La CFTC dit STOP 🚨

La CFTC souhaite alerter la Direction sur la situation préoccupante que vivent les managers de point d'accueil depuis la fin de l'année 2025.

Nous assistons à une multiplication d'avertissements disciplinaires, présentés lors des réunions de zone comme des exemples, créant un climat anxiogène et délétère.

Ces avertissements concernent notamment :

- l'interdiction en effet déjà connue de consulter ou modifier leur propre contrat d'assurance, ainsi que ceux de leur famille et proches. Une nouveauté est apparue celles de leurs conseillers ou collègues
- des contrôles internes portant sur la récupération des pièces d'identité, eux-mêmes soumis à vérification, avec à la clé des avertissements lorsque l'archivage est jugé non conforme

Ces pratiques traduisent un retour manifeste du management par la peur, basé sur l'exemplarité punitive plutôt que sur l'accompagnement, la prévention et la pédagogie.

Parallèlement, dans le cadre des projets locaux, la DDRS souhaite une diminution du nombre de MDA en PAP afin de créer des secteurs élargis avec des ME.

Concrètement, il est proposé à certains MDA de points d'accueil... de devenir ME. La direction indique à ces MDA qu'ils ne sont pas aux attendus dans leurs EEP, donc qu'ils seront plus en "réussite" en tant que ME ! Mais en effet, quelle opportunité !!!

Managers n'ayez pas peur, vous n'êtes pas seuls !

La CFTC rappelle qu'il s'agit là d'une rétrogradation, motivée uniquement par des objectifs d'organisation. Présenter cette démarche comme une opportunité est inacceptable. Pourtant, les projets locaux étaient vendus comme des améliorations sur le terrain, en tenant compte du particularisme local, nous aurait-on menti ?

**Vous voulez avoir toutes les infos en temps réel ?**

**Retrouvez-nous sur Facebook & Instagram !**

© Section SN2A-CFTC MACIF - [cftcmacif@gmail.com](mailto:cftcmacif@gmail.com) - FEVRIER 2026



La CFTC dénonce fermement ces méthodes qui fragilisent les collectifs de travail, portent atteinte à la santé mentale des managers concernés .

Nous demandons à la Direction :

- l'arrêt immédiat de cette politique de pression et de sanctions systématiques ;
- un retour à un management fondé sur la confiance, l'accompagnement et la prévention des risques ;
- des garanties claires sur l'absence de rétrogradation déguisée dans le cadre des projets locaux ;
- l'ouverture rapide d'un échange en CSE sur l'impact humain et organisationnel de ces restructurations.

Nous nous réservons le droit de déclencher un droit d'alerte pour atteinte à la santé mentale des salariés si cette situation venait à perdurer.

La CFTC restera pleinement mobilisée pour défendre les managers de point d'accueil et, plus largement, l'ensemble des salariés.

**Vous voulez avoir toutes les infos en temps réel ?**

**Retrouvez-nous sur Facebook & Instagram !**

© Section SN2A-CFTC MACIF - [cftcmacif@gmail.com](mailto:cftcmacif@gmail.com) - FEVRIER 2026

